

Le mot du Maire

Janvier 2025

Madame, Monsieur,

Les membres du conseil municipal, du CCAS et moi-même sommes heureux de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, en espérant que celle-ci vous apporte une bonne santé, la sérénité et la qualité des liens humains dans vos cercles familiaux, amicaux ou professionnels.

En ce mois de janvier, nous aurons l'occasion de vous recevoir à nouveau à la salle des fêtes rénovée pour vous présenter les traditionnels vœux de la municipalité, le samedi 25 janvier prochain. A cet égard, Monsieur le Sous-Préfet de Louhans, Patrice COLIGNON, sauf contre-temps de dernière minute, nous fera l'honneur de sa présence. Ce moment sera l'occasion d'évoquer ensemble les projets en cours (salle annexe associative au bourg, continuation de l'aménagement des bords de Saône), et proposer les réflexions du conseil municipal quant à l'avenir de l'un des deux bâtiments scolaires.

Pour mener à bien ces projets, les incertitudes budgétaires dans lesquelles la France est plongée oblige les petites communes à être vigilantes. Si ce qui est fait prend parfois du temps, c'est parce que nous utilisons nos moyens propres en recourant au minimum d'entreprises ou bureaux d'études souvent coûteux. Nous avons travaillé ainsi pour la salle des fêtes, l'aménagement des bords de Saône, et continuons de le faire ainsi pour les nouveaux projets de sorte à ne pas alourdir les charges de la commune.

Que ce soit en milieu rural ou dans les zones les plus urbaines, le lien associatif, le lien intergénérationnel, se font malheureusement avec de moins en moins de bénévoles. Cependant, le conseil municipal et son CCAS continuent de privilégier les « fondamentaux », les « valeurs sûres », de ce qui semble faire qu'une commune conserve son avenir et sa sérénité dans les obligations et motivations que sont les siennes :

- L'appui matériel et humain aux écoles
- L'appui matériel et humain aux plus vulnérables
- L'appui matériel et humain aux associations
- L'appui matériel et humain à la nature et son environnement

L'appui aux forces agricoles ou économiques (entreprises, commerces, etc.), si elles peuvent être évidemment encouragées et entendues par un conseil municipal, ne sont pas de sa responsabilité directe, mais celle de la Région, du Département ou de la Communauté de communes (ayant en plus en charge la rénovation des routes ou encore le plan d'urbanisme) : ainsi se dessinent le fléchage strict des champs d'actions dédiés aux collectivités. C'est donc le plus souvent sur ces quatre bases prioritaires que le travail du conseil municipal se réalise, à laquelle on ajoute la gestion grandissante des incivilités (déchets jetés par les fenêtres de voiture, insultes entre voisins ou sur les réseaux sociaux, etc.), celle de la sécurité individuelle, du respect de la confidentialité familiale, ou encore le maintien des bonnes relations entre voisins, ce qui n'est souvent pas le plus simple ! A cet égard, privilégions toujours la prise de recul, au vu de l'état d'un monde devenant de plus en plus fou. C'est bien plus souvent en discutant en responsabilité et en sérénité que les choses s'expliquent et s'apaisent : c'est là le propre et le sens-même de nos petites communes rurales. Conservons cet espoir pour cette nouvelle année, dans l'espérance d'un monde paisible auquel chacun aspire.



A nouveau, très belle année à vous.

Stéphane Gros



Retour sur le repas grenouilles du CCAS 2024, prochain épisode le samedi 2 août 2025 !

POINT SUR L'ÉTAT CIVIL 2024

Naissances :

- 09/07 - ROZAND Andréa
- 09/07 - ROZAND Lennie

Mariages :

- 18/05 - VACCHER Sébastien/ VINCENT Virginie, Patricia, Cathy, Sylvie

Décès :

- 06/01 - GALOPIN Marcel Gilbert
- 26/02 - COLLIER David Bernard Daniel
- 25/08 - THOMASSIN Paulette
- 22/09 - MOREAU Jean Marie Ferdinand Ghislain
- 15/11 - GENOT Florence Linda
- 22/12 - RAOUX née VERDAUX Jeannine

POINT DECHETS

Encore trop d'incivilités au pied des points d'apports volontaires !!!

Tout dépôt de déchets au sol est passible d'une amende allant jusqu'à 1500 euros.



MANIFESTATIONS DU PREMIER SEMESTRE



Janvier

- 19 : AG – Société de pêche
- 20 : Belote pour retraités – Société de pêche/ Salle D. Balavoine

Février

- 08 : Générale théâtre soirée – RCL/ Salle D. Balavoine
- 14/ 15 : Théâtre soirée 1 et 2 – RCL/ Salle D. Balavoine
- 16 : Carnaval écoles – APE Ormes/ La Frette
- 21 : Théâtre soirée 3 – RCL/ Salle D. Balavoine
- 23 : Théâtre après-midi 4 – RCL/ Salle D. Balavoine

Mars

- 08 : Bal – Santiag et Ceinturon/ Salle D. Balavoine
- 15 : Journée truites – Société de pêche/ Etang Chardon

Avril

- 05 : Banquet – Union chasseurs/ Salle D. Balavoine
- 09 : Belote pour retraités – Société de pêche/ Salle D. Balavoine
- 13 : Chasse aux œufs – APE Ormes/ La Frette
- 17 : Concours pétanque – Société de pêche/ Préau D. Balavoine
- 19 : Nettoyage bords de Saône – Société de pêche/ Ormes

Mai

- 03 : Championnat triplettes – Bresse Ormes pétanque/ Préau
- 24 : Jeunes pêcheurs – Société de pêche/ Etang Chardon
- 25 : Puces – Santiag et Ceinturon/ Préau D. Balavoine
- 31 : Pétanque – Union chasseurs/ Préau D. Balavoine

Juin

- 12 : Concours vétérans – Bresse Ormes pétanque/ Préau
- 14 : Challenge Patrick Leduc – Bresse Ormes pétanque/ Préau
- 21 : Méchoui – Union chasseurs/ Préau D. Balavoine
- 28 : AG – Santiag & Ceinturon/ Cantine scolaire

